

Le 15 juin 2017

Stella Leney, Ad. E.  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5626

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 16 mai 2017, dans lequel vous nous demandez :

*« Obtenir copie de tout document que détient Hydro-Québec et me permettant de voir toutes les sommes en argent \_\_\_\_ \$ dépensées par Hydro-Québec en lien avec ces opérations pour gérer les inondations partout dans la province de Québec. Incluant les sommes payées en temps réguliers/supplémentaires et toutes autres dépenses se rattachant à ces inondations partout au Québec et ce entre le 1er mai à ce jour, le 16 mai 2017. » (sic)*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec évalue les coûts reliés aux inondations printanières 2017 à environ 11 M\$. Précisons que ce montant couvre le salaire des employés, l'achat de biens et services et les coûts de reconstruction d'un pylône situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.